



Centre de Ressources Commun des Centres Départementaux de Gestion

Délibération 02/2024

Élection du président, désignation du bureau et désignation du CDG coordonnateur

Séance du 21 février 2024

Nombre d'administrateur en exercice : 12

Par suite d'une convocation en date du 1er février 2024, le conseil d'administration du centre de ressources commun des centres départementaux de gestion s'est réuni sous la présidence de Romuald Roicomte, président du centre de gestion du Territoire de Belfort, en salle « les bressanes », 6 boulevard perpreuil à BEAUNE (21200).

Étaient présents :

- Christian Hirsch, Président du centre de gestion du Doubs, porteur d'un pouvoir de Martine Voidey excusée pour la circonstance ;
- Pierre Comtoz, administrateur titulaire (CDG25) ;
- Marie Christine Amiot, Présidente du centre de gestion de la Nièvre ;
- Agnès Devoucoux, Administratrice titulaire (CDG58) ;
- Eliane Desabre, Administratrice Titulaire (CDG58) ;

- Michel Désiré, Président du centre de gestion de Haute-Saône ;
- Michel Calloch, Administrateur titulaire (CDG70) ;
- Ludovic Ballester, Administrateur titulaire (CDG70) ; .
- Romuald Roicomte, Président du centre de gestion du Territoire de Belfort ;
Christine Bainier, Administratrice titulaire (CDG90) ;
- Hervé Frachisse, Administrateur suppléant (CDG90) remplaçant le titulaire,
Jean Luc Anderhueber, excusé pour la circonstance.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 15 des statuts du 3 juillet 2023.

Assistaient :

- Michael Thomas, Directeur du centre de gestion du Doubs
- Grégoire Monier, Directrice du centre de gestion de la Nièvre
- Carole Tary, Directrice du centre de gestion de Haute-Saône
- Dimitri Rhodes, Directeur du centre de gestion du Territoire de Belfort

Dispositif

Les administrateurs du centre de ressources commun doivent procéder à l'élection du président du conseil d'administration, puis à la désignation du centre coordonnateur et enfin fixer la composition et les règles de réunion du bureau.

L'article 12 des statuts du centre de ressources fixe les modalités de l'élection du Président :

« Le président est élu à bulletins secrets à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour et à la majorité relative au deuxième tour ; en cas d'égalité des voix au deuxième tour, il est procédé à un troisième tour ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Les fonctions du président cessent après le renouvellement général des conseils municipaux. Toutefois, son mandat se trouve prorogé jusqu'à l'installation de son successeur. Les fonctions de président sont renouvelables. »

Le Président de séance, Romuald Roicomte, appelle les candidats à cette fonction à se déclarer. Il est seul à présenter sa candidature.

Alors qu'il se propose de procéder au vote au scrutin secret, les présents unanimement estiment que le respect de cette modalité n'est pas requis puisqu'il n'y a pas d'autre candidat.

Après avoir constaté l'unanimité des administrateurs, Romuald Roicomte est élu Président du centre de ressources commun jusqu'au prochain renouvellement des conseils d'administration des centres de gestion en 2026.

Le centre de gestion du Territoire de Belfort devient par voie de conséquence coordonnateur du centre de ressource.

Est avancée l'idée d'une présidence tournante, remise en jeu tous les trois ans à partir de 2026. Un point à discuter de façon plus approfondie ultérieurement.

S'agissant du bureau, Romuald Roicomte propose que le bureau soit composé des présidents de chaque centre de gestion adhérent. Proposition adoptée à l'unanimité.

Il est également décidé de ne pas désigner de vice-président, conformément aux statuts qui n'en prévoient pas, mais plutôt, sur proposition de Michel Désiré, des « chefs de file » pour une ou plusieurs compétences données.

Ce dernier propose, compte tenu de l'expérience acquise par le centre de gestion de la Haute-Saône pendant toute la phase expérimentale, de prendre à sa charge le développement de la Médiation Préalable Obligatoire (MPO).

Christian Hirsch se chargera quant à lui du Rapport Social Unique (RSU) pour lequel le centre de gestion du Doubs opère déjà un accompagnement des centres de gestion de Bourgogne Franche-Comté par l'intermédiaire de son statisticien.

Marie Christine Amiot, compte tenu de son expérience dans ce domaine, prendra à son compte la politique de communication du centre de ressources commun qui reste à construire entièrement.

Une question d'autant plus importante qu'elle est commune peu ou prou à tous les centres présents. Christian Hirsch considère ainsi qu'il s'agit d'un sujet qui doit mener à des réflexions ambitieuses notamment sur le recrutement et le partage d'un chargé de communication commun.

Le centre de ressources commun étant un établissement public, il lui faudra un budget, sans doute assez léger, mais qui doit être en mesure de retracer les mouvements financiers affectant la coopération.

Le centre de gestion du Territoire de Belfort ayant été désigné comme coordonnateur, il lui appartiendra de l'établir et de le gérer. Son comptable public sera naturellement le comptable de l'établissement.

Un premier projet sera établi dans les semaines à venir et travaillé par les directeurs précise Romuald Roicomte.

Cela supposera naturellement que le conseil d'administration se réunisse à nouveau pour le voter.

Décision(s)

À l'unanimité des présents, le conseil d'administration du centre de ressources commun décide :

- d'élire Romuald Roicomte comme Président du centre de ressources commun ;
- de désigner le centre de gestion du Territoire de Belfort comme coordonnateur et de fixer le siège de l'établissement public à son adresse ;
- de dire que le bureau du centre de ressources commun est composé des présidents des centres de gestion adhérents qui le composent et qu'il se réuni une fois par trimestre autant que faire se peut.

Fait à Belfort, le 4 mars 2024

Le Président



Romuald Roicomte